

**SPW AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'URBANISME**

À l'attention de
Monsieur Daniel VANDERWEGEN
Monsieur Raphaël STOKIS
Fonctionnaires technique et délégué
rue de l'Écluse 22
6000 CHARLEROI
✉ daniel.vanderwegen@spw.wallonie.be
✉ raphael.stokis@spw.wallonie.be

Objet: enquête publique qui concerne la demande de EE ERQUELINNES visant à obtenir un permis unique pour l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien comprenant quatre éoliennes et situé à Erquelinnes (Grand-Reng).

Période de l'enquête publique: du **30 août 2021** au **28 septembre 2021**.

Nos références: RHSHH-SPW-24092021/EE_ERQUELINNES

Contributeurs: Jean-Marc LAURENT et Vincent LEIRENS (naturalistes)

Rédacteur: Jean-Guillaume JOLY

Messieurs les Fonctionnaires technique et délégué,

Nous vous adressons la présente pour la Régionale Natagora Haute-Sambre et Haute-Haine afin de remettre un avis concernant l'objet précité.

Il nous apparaît en effet opportun de soumettre nos observations et conclusions ayant trait aux causes que nous défendons, à savoir la sauvegarde de la biodiversité, la préservation des paysages et la protection de l'environnement. À cet égard, nous exposerons nos constatations naturalistes et analyserons les éléments présentés par l'étude d'incidences.

IMPACTS SUR L'AVIFAUNE

Comme le souligne l'étude d'incidences, l'intérêt de la zone qui nous occupe pour l'avifaune n'est plus à démontrer; **environ 20.000 oiseaux ont été recensés à l'endroit où seront implantées les éoliennes et dans un rayon de 10 kilomètres** autour de Grand-Rend et qui comprend donc la réserve Natagora de la Haute Sambre. Ce cortège avifaunistique impressionnant est principalement dû à la présence de nombreuses étendues naturelles préservées et gérées par Natagora ainsi qu'aux moult zones propices au nourrissage, à la reproduction, aux haltes migratoires et à l'hivernage. L'EIE indique que ces 20.000 individus concernent 216 espèces dont 44 sont d'intérêt patrimonial.

L'EIE recense en outre de nombreuses espèces sensibles sur le site du projet éolien et aux alentours: **Perdrix grise, Vanneau huppé, Alouette des champs, Lorient d'Europe, Milan royal**, etc. Notons que la **Cigogne noire** est de plus en plus présente depuis quelques années. On peut l'observer ponctuellement faisant halte dans la région et au sein de la réserve de la Haute Sambre où des individus juvéniles ont notamment été filmés en 2018. Nous avons décidé de mettre le focus sur la présence de certaines espèces qui seront les plus impactées par le projet éolien.

CIGOGNE BLANCHE (CICONIA CICONIA)

L'étude d'incidence nous indique ceci: *la Cigogne blanche est surtout observée en passage migratoire. Seuls un groupement d'une soixantaine d'individus en 2020 ainsi que deux cas de nidification en 2018* sont recensés. **Nous attirons l'attention sur l'inexactitude et la désuétude de ces données. De nombreuses nidifications ou tentatives de nidification ont lieu chaque année dans notre région et ce sont des centaines d'individus qui transitent annuellement chez nous.** Une tentative de nidification au sein de la réserve de la Haute Sambre a d'ailleurs été constatée en avril 2021.

Rien que ce mercredi 15 septembre 2021, entre 250 et 300 spécimens groupés de cette espèce majestueuse ont fait halte à Solre-sur-Sambre avant d'entreprendre leur grand voyage de migration. Les oiseaux se sont reposés et sustentés principalement au sein de la réserve naturelle Natagora de la



*Nuées de cigognes blanches dans le ciel d'Erquelinnes,
by Noël DECHAMPS, 2021*

Haute Sambre ainsi que dans des prairies situées à proximité de l'écluse de Solre-sur-Sambre.

Ils ont été observés en train de parcourir le ciel partout dans notre région. La présence d'éoliennes compromettra évidemment la migration de cette espèce et aura diverses conséquences importantes sur les individus: pertes d'habitats, risque de mortalité par collision et surtout augmentation de l'effet barrière qui bloque les couloirs migratoires, qui perturbe donc les migrations et qui a des conséquences fatales sur les migrateurs car ils n'ont plus assez d'énergie pour effectuer leur voyage migratoire considérablement allongé. Rappelons que la Cigogne blanche avait totalement disparu de

notre territoire durant plusieurs décennies. Elle réapparaît aujourd'hui grâce à un travail scientifique de longue haleine entrepris au niveau international et également à l'échelle locale via notamment le travail de gestion entrepris par Natagora dans la réserve de la Haute Sambre. D'importants aménagements et travaux de gestion ont en effet été entrepris au sein du site afin d'y encourager les nidifications de cette espèce; initiatives qui commencent enfin à être récompensées. Il est tout à fait incohérent de compromettre ces efforts inestimables au bénéfice de la biodiversité en portant atteinte aux animaux qui recommencent timidement à prospérer.



*Rassemblement de cigognes blanches en halte migratoire à Solre-sur-Sambre,
by Maxime SOLBREUX, 2021*

BUSARD CENDRÉ (CIRCUS PYGARGUS)

BUSARD SAINT-MARTIN (CIRCUS CYANEUS)

BUSARD DES ROSEAUX (CIRCUS AERUGINOSUS)

Ces trois espèces de busards sont bien présentes dans le périmètre concerné par le parc éolien.

Le Busard des roseaux fait l'objet d'observations régulières dans la région, particulièrement dans la réserve de la Haute Sambre où des nidifications sont entreprises; la dernière a eu lieu pas plus tard que



Busard des roseaux, réserve de la Haute Sambre, by Noël DECHAMPS, 2021

cette année. Le Busard Saint-Martin est également très actif dans la zone qui nous occupe avec des nidifications confirmées. **Les jeunes quittent les lieux semi-boisés pour ensuite aller chasser dans les plaines situées dans la zone du parc éolien envisagé.** Le Busard Cendré a quant à lui été recensé régulièrement au cours des 20 dernières années en plein cœur du parc éolien envisagé et la nidification de cette espèce à cet endroit est bien avérée.

Ici encore, **nous regrettons l'absence de mise à jour des inventaires ornithologiques relatifs à ces trois espèces dans le chapitre "Données du DEMNA et de Natagora". Aucune donnée postérieure à 2012 n'est présente... On ne peut évaluer**

sereinement l'impact du parc éolien en se basant sur des éléments vieux de quasiment 10 ans alors que les populations d'oiseaux ont fortement évolué au cours des dernières années. La prise en compte de cette évolution est tout à fait essentielle à l'installation d'un parc éolien et cet aspect à lui seul devrait être suffisant pour justifier un refus de la demande de permis unique.

L'enjeu pour l'avifaune est bien trop important et on connaît aujourd'hui les risques encourus pour la survie de l'ensemble des espèces de volatiles si l'on continue à compromettre leur présence et leur sécurité à travers la multiplication irréflective de parcs éoliens dans une région aussi sensible.

Aussi, **les données recueillies par les auteurs de l'EIE au travers des quelques relevés effectués en 2018 sont tout à fait inexploitable. On ne peut se baser sur des tentatives d'observations totalement éparpillées et limitées à une période si courte.** Notre Régionale compte de nombreux ornithologues et photographes naturalistes qui recensent quasiment quotidiennement les espèces d'avifaune sur l'ensemble du territoire couvert par notre groupe. Comme mentionné plus haut, **nos observations sont en totale contradiction avec les données obsolètes sur lesquelles se sont basés les auteurs de l'étude ou avec les relevés hasardeux qu'ils ont effectués en 2018.**

Si les auteurs avaient pris la peine de contacter directement notre Régionale, ils auraient pu disposer d'éléments solides et avérés; l'étude d'incidences aurait alors pu mettre en évidence une présence bien plus importante des espèces en migration, nidification, chasse, nourrissage ou hivernage. Ces données sont en outre validées par Vincent Leirens, ornithologue, spécialiste du Busard et Chargé AVES/RW des prospections ornithologiques. Nous pourrions réaliser un inventaire exhaustif et vous le transmettre sur demande.

Nous concluons ce chapitre en nous opposant fermement à la conclusion émise par les auteurs de l'EIE quant aux incidences sur les oiseaux puisqu'ils ont établi cette conclusion en se basant sur des données incorrectes. Moult espèces au statut le plus préoccupant sont bien présentes à foison au cœur du projet et à proximité. Et elles ne seront pas "*susceptibles*" d'être impactées par le projet; elle seront indiscutablement menacées si les quatre éoliennes sont installées à cet endroit. Il ne s'agit pas de déterminer si une telle espèce est observable un tel jour à une telle distance... La présence de l'avifaune doit être étudiée sur une longue période avec des relevés fréquents afin de pouvoir déterminer l'évolution réelle des populations d'oiseaux. Et lorsqu'on envisage la situation de la sorte, **on ne peut conclure qu'à une augmentation considérable de ces populations, particulièrement dans notre région qui constitue une zone essentielle pour l'ensemble de l'avifaune et qu'il est primordial de préserver.**

Malgré ses manquements, l'EIE conclut quand même (mais très brièvement...) à des incidences fortes sur les espèces concernées, en précisant toutefois juste après que ces incidences seront totalement annulées par les mesures de compensation... Rien n'est plus discutabile que d'émettre une telle affirmation et nous développerons ce volet au travers du prochain chapitre.

MESURES DE COMPENSATION

Concernant ces mesures, l'étude envisage simplement *deux hectares par éolienne*. Le chargé d'étude estime que c'est suffisant pour contrebalancer l'éventuelle atteinte à l'avifaune... Il est espéré que des cultures spécifiques et la présence de tournières enherbées dans ces zones attireront les espèces impactées par le projet.

Or il est également précisé que *ces mesures compensatoires sont relativement éloignées du projet et **ne seront donc pas bénéfiques pour les populations directement impactées**, mais auront un effet bénéfique pour les populations des espèces des plaines agricoles et pour les busards **au niveau régional***.

Traduction: **les zones de compensation sont trop éloignées du parc éolien envisagé et ne concerneront pas les espèces directement impactées par les éoliennes. Ces espèces disparaîtront donc complètement de la zone impactée** mais l'auteur se contente du fait que les mesures compensatoires seront potentiellement bénéfiques pour d'autres individus de ces mêmes espèces, beaucoup plus loin donc que la zone qui nous occupe, sans fournir aucune garantie quant à la venue d'autres busards dans ces zones bien éloignées. Notons également **la présence d'au moins une voirie à proximité des zones de compensation**. Il y aura donc un passage de véhicules qui créera un effet d'effarouchement sur les espèces. **Cela compromet totalement la réussite des mesures de compensation qui n'auront, rappelons-le, aucun bénéfice pour les busards présents au niveau du parc éolien envisagé et qui sont donc voués à disparaître totalement de cette zone.**

En outre, l'EIE affirme qu'aucune incidence n'est attendue sur les migrateurs et donc aucune mesure de compensation n'est à envisager. Cette conclusion est totalement absurde et erronée vu que **des populations toujours davantage croissantes de Cigognes blanches migrent et nichent chez nous depuis des années** (on pourrait également citer énormément d'autres espèces migratrices qui sont réapparues dans la région récemment). Devons-nous encore rappeler qu'il y a à peine quelques jours, ce sont environ 300 cigognes qui sont passées partout au-dessus de nos têtes et qui se sont installées dans nos prairies avant de remplir à nouveau le ciel pour continuer leur migration? Quand elles reviendront dans des proportions encore plus importantes dans les prochaines années vu que notre région est particulièrement attractive pour elles, pouvez-vous imaginer le massacre qui se produira lorsque des nuées entières de ces oiseaux immenses fonceront en plein milieu des éoliennes de tous les parcs envisagés dans notre région? Vous êtes-vous renseignés sur le nombre considérable de Cigognes blanches victimes d'impacts sur les éoliennes en France? Comment peut-on conserver une conscience tranquille en affirmant qu'aucune incidence n'est attendue sur les migrateurs et qu'aucune mesure n'est à envisager? **La seule mesure adéquate, c'est bien entendu le refus de l'octroi du permis unique.**

Aussi, **nous réitérons notre scepticisme quant à la réussite de ces mesures de compensation sur la relocalisation des espèces menacées**. Comme le SPW l'a déjà fait remarquer, ces mesures sont évidemment bénéfiques pour la biodiversité en général et pour le gibier en particulier. Mais à ce jour et malgré nos nombreuses demandes, **aucune certitude relative aux espèces menacées n'a été fournie**. Soyons clairs: **lorsqu'un parc éolien a eu un impact sur des espèces menacées telles que le Busard, est-ce qu'il a pu être établi formellement que ces espèces se sont déplacées dans les zones de compensation et que leurs populations ont pu prospérer?** Nous attendons des preuves car **c'est bien là que se situe tout l'enjeu**. D'un point de vue naturaliste, **nous préconisons de préserver strictement les zones où ces espèces sont en train de réapparaître et les étendre au lieu de les sacrifier au profit de l'installation de parcs éoliens qui détruisent les écosystèmes.**

Notre Ministre de l'Environnement l'a à nouveau martelé au cours de ses dernières déclarations publiques:

"ON NE PEUT PAS DOMPTER LA NATURE. ON NE NÉGOCIE PAS AVEC ELLE."

Céline Tellier, 2021

Cette constatation d'une justesse admirable et d'une simplicité implacable est totalement transposable au concept hasardeux des mesures de compensation systématiquement envisagé dans les projets éoliens.

Si les espèces choisissent d'elles-mêmes certaines zones spécifiques pour nicher, hiverner, se nourrir ou jouir d'un repos essentiel à la réussite de leur migration, c'est que ces zones étaient naturellement les plus propices à leur épanouissement. Il nous semble tout à fait illusoire de croire un seul instant qu'on peut dicter une quelconque ligne de conduite à ces animaux en les contraignant à aller s'installer dans des zones beaucoup plus éloignées et créées artificiellement par l'Homme. Cette démarche est déplorablement présomptueuse. Elle n'est que le résidu de la croyance archaïque selon laquelle l'Homme jouirait d'une toute puissance absolue sur la nature et l'environnement. Or les événements climatiques récents que nous avons subis avec leurs conséquences dramatiques au cours des dernières semaines nous obligent à bannir ce concept suranné et à changer notre rapport à la nature.

On notera enfin que **l'emplacement des mesures de compensation n'a rien d'un choix basé sur des études scientifiques quelconques. Les lieux où sont installées ces zones ne sont que le résultat de négociations menées entre exploitants éoliens et agriculteurs.** Et vu la multiplication anarchique des parcs éoliens dans notre région, il est devenu de plus en plus compliqué pour les exploitants éoliens de négocier avec les agriculteurs afin de pouvoir établir toujours davantage de zones de compensation sur un territoire aussi réduit. **On assiste donc à des modifications répétées de ces zones en fonction des nouveaux projets éoliens envisagés, à une superposition de celles-ci ainsi qu'à une réduction déplorable du territoire qui leur est consacré.** Or comme rappelé plus haut en grand et en gras: **on ne négocie pas avec la nature.** Et ça sera la conclusion de ce chapitre.

EFFET BARRIÈRE ET ENERCLEMENT

L'étude d'incidences met en lumière la multiplication problématique des parcs éoliens dans la région: ELAWAN, Grand Fayt, Estinnes, Lobbes, Elicio, etc. Elle nous rappelle en outre les impacts dramatiques que cette multiplication crée: pertes d'habitats, désertion des espèces en période de nidification, mortalité par collision, perturbation des couloirs migratoires qui engendre une mortalité des migrants, etc.

Comme l'illustre très clairement la figure dans l'EIE référençant toutes les éoliennes cumulées et leur situation quant aux couloirs migratoires, on constate indiscutablement **une véritable barrière perpendiculaire à l'axe principal de migration**; c'est d'ailleurs mentionné juste en-dessous de la figure. Or de manière tout à fait surprenante, les auteurs de l'EIE affirment juste après que la localisation des éoliennes ne crée pas de barrières successives, même en additionnant tous les parcs éoliens et en constatant que la concrétisation du parc d'Estinnes engendrerait un effet barrière "*un peu plus important*"...

Ces conclusions sont tout à fait inquiétantes, minimisent complètement les impacts et se positionnent en totale contradiction avec les observations relevées par les auteurs de l'EIE eux-mêmes. La localisation des éoliennes constitue de manière évidente des barrières perpendiculaires aux axes migratoires. Et l'accumulation de tous les parcs éoliens dans notre région engendre un encerclement qui condamne les zones naturelles protégées concernées par cet encerclement. Les nidifications, l'hivernage et les territoires de chasse disparaîtront à cause de cet encerclement et de l'effet d'effarouchement qu'il constitue; les migrants n'auront plus accès aux sanctuaires naturels présents dans la région. **Il est en effet totalement saugrenu d'imaginer que les**

milliers d'oiseaux qui migrent chez nous chaque année vont slalomer entre les éoliennes sur des kilomètres avant de pouvoir atteindre les zones naturelles nourricières essentielles à leur survie. C'est pourtant ce qu'affirme l'EIE...

PAYSAGES

Notons tout d'abord la hauteur des éoliennes envisagées qui atteindra 180 mètres... Ces mâts toujours plus grands auront évidemment un effet destructeur sur le paysage rural préservé de notre région et seront visibles à plus de 20 kilomètres du parc envisagé. **Un effet de mitage et d'encerclement de nos villages par les éoliennes est clairement établi lorsque l'on considère dans leur ensemble tous les parcs éoliens installés ou projetés la zone.**

Le projet est situé au sein de la Plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers. Les paysages y constituent donc une ligne d'horizon relativement plane constituée de surfaces agricoles, de zones forestières et de zones résidentielles rurales. Aucune structure ou relief vertical majeur n'est présent. **L'installation des éoliennes engendrera donc une modification notoire des paysages en les balafrant verticalement.**

Ces vues remarquables et paysages exceptionnels sont la fierté des riverains et constituent un pôle touristique incontournable quant à la découverte de notre patrimoine naturel. Ce riche patrimoine est hélas mis en péril par le projet qui nous occupe.



Paysage de Grand-Reng, by Perrine LAURENT, 2021

CONCLUSION

Considérant l'ensemble des éléments exposés ci-dessus et que l'on peut résumer comme suit:

- ✎ vu les impacts considérables sur l'avifaune précieuse de notre région;
- ✎ vu les manquements graves relevés dans l'EIE ainsi que dans les mesures de compensation envisagées, l'absence de garanties quant à leur réussite sur les espèces menacées, le manque de crédibilité et d'objectivité qu'elles présentent;
- ✎ vu l'effet barrière et l'encerclement engendrés par le parc éolien envisagé ainsi que par la multiplication de tous les autres parcs et projets dans notre région;
- ✎ vu l'effet destructeur du parc sur nos paysages,

la **Régionale Natagora Haute Sambre et Haute Haine** émet un **AVIS DÉFAVORABLE** quant à la demande de EE ERQUELINNES visant à obtenir un permis unique pour l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien comprenant quatre éoliennes et situé à Erquelinnes (Grand-Reng).

Nous profitons de ce courrier pour réaffirmer notre vif soutien au développement de toute source d'énergie renouvelable, non fossile et non polluante. Nous rappelons toutefois à nouveau que ce développement doit impérativement considérer la protection de la nature, la préservation de la biodiversité et l'intégrité de nos paysages; causes qui constituent le cœur d'action de notre association. **Nous ne pouvons dès lors que vous exprimer notre totale opposition quant à la concrétisation du projet éolien dont il est présentement question.** Les enjeux pour l'avifaune et pour la préservation du caractère rural et naturel de notre région sont bien trop importants que pour permettre d'installer des structures titanesques aux effets dévastateurs dans cette zone qui joue un rôle capital sur la survie et la prospérité des populations d'oiseaux.

Le recours à l'éolien est évidemment l'un des piliers de la transition énergétique mais son déploiement ne peut s'établir que dans des zones bien spécifiques et étudiées judicieusement (offshore, larges zones déjà occupées par l'activité industrielle, parkings urbains étendus, etc.). Nos campagnes et notre nature ne sont-elles donc vouées qu'à être sacrifiées pour produire l'énergie qui alimentera les zones urbaines? **Nous ne comprenons pas pourquoi il n'est pas plutôt envisagé de développer chez nous d'autres sources d'énergies** avec des impacts réduits, voire nuls: énergie hydraulique, biométhanisation, etc. Ce ne sont pas les solutions qui manquent pour répondre aux défis que nous devons surmonter.

Pour conclure, **nous attirons encore une fois l'attention sur l'absence de vision globale du développement éolien en Wallonie et dans notre région en particulier.** Les projets éoliens se multiplient, les études d'incidences sont de plus en plus bâclées et orientées, les zones de compensation sont toujours davantage irréfléchies, incohérentes et ne répondent pas aux impacts engendrés. Tous ces aspects nous préoccupent fortement et doivent urgemment faire l'objet d'un encadrement par le Gouvernement Wallon. **L'absence de cadre éolien implique une totale anarchie dans son déploiement qui met en péril la nature et la qualité de vie au sein de nos campagnes.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous adressons, Messieurs les Fonctionnaires technique et délégué, nos salutations distinguées.



Pour la Régionale Natagora
Haute Sambre et Haute Haine,
Lucie RENUART
Présidente